RCS : NANTERRE Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 00392

Numéro SIREN: 612 051 839

Nom ou dénomination : SOCIETE IMMOBILIERE FRANKLIN

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2019 sous le numéro de dépôt 30886

DGFiP Nº 2050 2019

(1)

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts) IMMOBILIERE FRANKLIN Société SOCIETE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* Désignation de l'entreprise : 92100 BOULOGNE BILLANCOURT Adresse de l'entreprise 10 Durée de l'exercice précédent* rue Denfert Néant □ * 8 0 0 2 0 5 1 Numéro SIRET* 1 N-1 2 2 0 1 7 Amortissements, provisions Brut **(I)** Capital souscrit non appelé AC Frais d'établissement * ΔR CO Frais de développement * CX *hoidi*nai Concessions, brevets et droits similaires ٩G ΑI Fonds commercial (1) ΑK Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes sur immobilisa-٩M ٩L tions incorporelles ΑO ΔN COM..... DE MATTERE AO Constructions ΔP Installations techniques, matériel AS AR et outillage industriels Autres immobilisations corporelles ΑT ΑIJ **DEPOT N** ΑW Immobilisations en cours Avances et acomptes Participations évaluées selon CS CT la méthode de mise en équivalence Autres participations CH BC Créances rattachées à des participations RR RD BE Autres titres immobilisés Prêts BF RG BI Autres immobilisations financières* ВK TOTAL (II) BJ BM Matières premières, approvisionnements \mathbf{BL} во En cours de production de biens BN во En cours de production de services ВP BS Produits intermédiaires et finis BR TIF CIRCULAN $\mathbf{R}U$ Marchandises ΒL вv BW Avances et acomptes versés sur commandes BY BX Clients et comptes rattachés (3)* ΒZ Autres créances (3) CC CВ Capital souscrit et appelé, non versé Valeurs mobilières de placement DIVERS CE CD (dont actions propres :) 247 171 247 114 247 114 CGCF Disponibilités Charges constatées d'avance (3)* СН CI 247 171 247 114 TOTAL (III) CJ 247 114 régularisation (IV) CW Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligations **(V)** CM**(VI)** Ecarts de conversion actif* CN 247 171 247 114 247 114 TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO 1A (2) Part à moins d'un an des СP (3) Part à plus d'un an Renvois: (1) Dont droit au bail Clause de réserve de propriété :* Immobilisations:



BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : Société SOCIETE IMMOBILIERE FRANKLIN Néant Exercice N Exercice N-1 ЬΔ 224 000 224 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport, ... DВ Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK DC Réserve légale (3) DD CAPITAUX PROPRES 22 400 22 400 Réserves statutaires ou contractuelles DE Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours Réserves réglementées (3)* (B1 DF Dont réserve relative à l'achat Autres réserves (EJ DG d'oeuvres originales d'artistes vivants* Report à nouveau 771 914 RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) DΙ (58) (143)EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT Subventions d'investissement D.T Provisions réglementées * DK TOTAL (I) \mathbf{DL} 247 114 247 171 Produit des émissions de titres participatifs DM Avances conditionnées DN TOTAL (II) DO Provisions pour risques DΡ Provisions pour charges DO TOTAL (III) DR Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires DΤ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5) DU Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ΕI bν Avances et acomptes reçus sur commandes en cours DΝ Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales DΥ Dettes sur immobilisations et comptes rattachés $\mathbf{D}\mathbf{Z}$ Autres dettes Compte Produits constatés d'avance (4) régul. EВ TOTAL (IV) EC Ecarts de conversion passif * **(V)** ED TOTAL GÉNÉRAL (I à V) EE 247 114 247 171 (1) Ecart de réévaluation incorporé au capital 1B Réserve spéciale de réévaluation (1959) 1C (2) Dont Ecart de réévaluation libre 1D Réserve de réévaluation (1976) 1E

(3)

(4)

(5)

Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *

Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

EF

EG

EΗ

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

ſ	Désigna	ation de	l'entreprise: Sociét	é SOCIETE IMMOB	LIE	RE FRANKLIN			Néant *
ŀ	5.1					Exercice N			Exercice (N-1)
				France	liv	Exportations et raisons intracommunautaires		Total	
ŀ		Ventes	de marchandises*	FA	FB		FC		
			biens*	FD	FE		FF		
	MOIT	Product	tion vendue { services*	FG	 FH		FI		
	PRODUITS D'EXPLOITATION	Chiffre	es d'affaires nets*	FJ	FK		FL		
	XPLC	Produc	tion stockée*				FM		
	S D'E	Produc	tion immobilisée*				FN		
	TIOC	Subven	itions d'exploitation				FO		
	PROI	Reprise	es sur amortissements et provis	ions, transfert de charges* (9)			FP		
\mathcal{L}		Autres	produits (1) (11)				FQ		
AN				Total des	produi	ts d'exploitation (2) (I)	FR		
A CONSERVER PAR LE DECLARANT		Achats	de marchandises (y compris d	roits de douane)*			FS		
EC		Variati	on de stock (marchandises)*				FT		
ED		Achats	de matières premières et autre	s approvisionnements (y compr	is droit	s de douane)*	FU		
RL	NO	Variati	on de stock (matières première	es et approvisionnements)*			FV		
PA	TATI	Autres	achats et charges externes (3)	(6 bis) *			FW	155	891
ER	PLOI	Impôts	s, taxes et versements assimilés	*			FX		128
ERI	D'EX	Salaire	es et traitements*		FY				
ISN	GES		es sociales (10)				FZ		
co	CHARGES D'EXPLOITATION	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortisse		:	GA		
EA	"	VIION OITA		- dotations aux provision	s		GB		
LAIRE		DOTA EXPL	Sur actif circulant : dotations				GC		
MPL			Pour risques et charges : dots	ations aux provisions			GD		
EXEM		Autres	charges (12)				GE	4.5.5	1 019
$E\lambda$					charge	es d'exploitation (4) (II)	GF	/155	
			AT D'EXPLOITATION (I - II			ATT	GG		(1 019)
	opérations en commun		ice attribué ou perte transférée) GH		
	e ob	 	supportée ou bénéfice transféré			(IV)	GJ GI	97	
	ERS		its financiers de participations		n 6 (5)		GK		
	PRODUITS FINANCIERS	-		es et créances de l'actif immobili	se (3)		GL		
	FINA		s intérêts et produits assimilés (-		GM		
	UTTS	<u> </u>	ses sur provisions et transferts de	ne cuardes			GN		
	ROD.	ļ	ences positives de change its nets sur cessions de valeurs	mobilières de placement			GO		
		Produ	ns nets sur cessions de valeurs		otal d	es produits financiers (V)	GP	0.7	
	83	Dotati	ions financières aux amortissen			•	GQ		
	CHARGES FINANCIERES	-	ts et charges assimilées (6)				GR		
	INAN	-	rences négatives de change				GS		
	GES E		ges nettes sur cessions de valeur	rs mobilières de placement			GT	,	
	HAR				tal des	charges financières (VI)	GU	ı	
Ceoid Gmun		l Résult	TAT FINANCIER (V - VI)				GV	97	
ie e	3 .			PÔTS (I - II + III - IV + V -	VI)		GV	v (58	(1 019

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

\vdash			-		
H	Ń	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		Exercice N	Exercice N-1
ľ	EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HA L		
PRODITES	PTIO		— HB		87
ă	EXCE	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
┡		Total des produits exceptionnels (7) (VII)	— но		87
g	TELL	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	НЕ		
CHARGES	TION	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
5	EXCEPTIONNELLES	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
ļ	-	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	нн		
-		ÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	ш		87
F	artic	ipation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX	CH (C		
I	mpôt	ts sur les bénéfices *) нк		
		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	нг	97	876
		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	нм	155	1 01:
	- B	ÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	(58)	(14)
	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	но		
	(2)	Dont produits de locations immobilières	ну		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3)	Dont - Crédit bail mobilier *	HP		
	(4)	- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1,1		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	нх		
Ī		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
ı	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
RENVOIS	(9)	Dont transferts de charges	A1		
3	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
Ī	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
- 1		Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
ŀ	(13)	Dont primes et cotisations			
İ	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant reproduire le cadre (7)) et le	Exercic	e N
ŀ	` ,	joindre en annexe)		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
-					
ŀ					
-	(8)	Détail des au duits et de la constant de la constan		Exercice	- N
ŀ	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs
\mid					
-					
					

Dési	obligatoire (article 53 Général des Impôts)		,	ATTIC		- -	DD DDANIET TA				
	gnation de l'ei	ntreprise: <u>Sociét</u>	é SC	CIETE IMMO	BI.	LΙ			Augmen	ation	Néant X
CAE	DRE A IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Cons au co	écutives à une réévaluation pratiquée urs de l'exercice ou résultant d'une mise en éguivalence	-	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
e: T	Frais d'établiss	ement et de développement		TOTAL I	1	cz	1	D8		D9	3
INCORP			11		\dashv			KE		KF	
<u> </u>	Autres poste	s d'immobilisations incorpo	relies	TOTAL II	+	KD					
	Terrains				\dashv^{1}	KG		KH		KI	
	Sur sol pro	opre Dont Composants L9			ر ا	KJ		KK		KL	
	Sur sol d'a	nutrui Dont Composants M1			נורו	KM		KN		ко	
	Installation		ont N	12	Ī,	KP		KQ		KR	
ES		-lanianas mantánial	-	13	╣,	KS		KT		KU	
CORPORELLE	et outillage ind	ustriels Composition of Composition	osants 14		ᅫ						
POR		nents divers *			⊣′	KV		KW		KX	
S	Siliqo Matérie	l de transport *]¹	KY		ΚZ		LA	
ŀ		el de bureau lier informatique				LB		LC		LD	
1	Emballa divers *	ages récupérables et]	LE	'	LF	_	LG	
İ		ions corporelles en cours				LH		LI		IJ	
ŀ	Avances et a				٦,	LK		LL		LM	
	21vanoes et a			TOTAL III	\dashv			LO		LP	
	Participations évaluées par mise en équi			TOTAL III		LN					
ES	Participation	s évaluées par mise en équi	valence	; 	_	8G		8M		8T	
JÈR	Autres participations				_[8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres	immobilisés]:	1P		1R		18	
FI	Prêts et autre	es immobilisations financiè	res			1T		1U		1V	
			TOTAL IV		LQ		LR		LS		
		omaz cányánaz a H		·	⊣			ØН		ØЈ	
						ØG inuti	ons	W11	Valeur brute des		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence
CAI	DRE B I	MMOBILISATIONS		par virement de poste à poste		,	ear cessions à des tiers eu mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
<u>ا</u> ن				a poste	- 1					1	
ا تح	Frais d'établ		IN	1		co		DØ	,	D 7	T 4
COR	et de dévelo Autres poste	ppement TOTAL I	IN	1				١	3		4
INCORP	et de dévelo Autres poste incorporelle	ppement TOTAL I	ю	* pose		LV		LW	,	1X	4
INCOR	et de dévelo Autres poste	ppement TOTAL I es d'immobilisations s TOTAL II	IO IP	a post		LV LX		LW	3	1X LZ	4
INCOR	et de dévelo Autres poste incorporelle	ppement TOTAL I	ю	a post		LV		LW	,	1X	4
INCOR	et de dévelo Autres poste incorporelle	ppement TOTAL I es d'immobilisations s TOTAL II Sur sol propre Sur sol d'autrui	IO IP	a post		LV LX		LW	,	1X LZ	
INCOR	et de dévelo Autres poste incorporelle Terrains Constructions	s d'immobilisations TOTAL II Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions	IO IP IQ	a post		LV LX MA		LW LY MB		1X LZ MC	
	et de dévelo Autres poste incorporelle Terrains Constructions	s d'immobilisations TOTAL II Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et	IO IP IQ IR	a post		LV LX MA MD		LW LY MB ME		1X LZ MC MF	
	et de dévelo Autres poste incorporelle Terrains Constructions	s d'immobilisations s TOTAL II Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et lustriels Inst. gales, agencts, amé-	IO IP IQ IR IS IT	a post		LV LX MA MD MG		LW LY MB ME MH		1X LZ MC MF	
	et de dévelo Autres poste incorporelle Terrains Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et lustriels Inst. gales, agencts, aménagements divers	IO IP IQ IR IS IT IU	a post		LV LX MA MD MG MJ		LW LY MB ME MH		LZ MC MF MI ML	
CORPORELLES	et de dévelo Autres poste incorporelle Terrains Constructions Installations outillage inc	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et dustriels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport	IO IP IQ IR IS IT IU IV	a post		LV LX MA MD MG MJ MM		LW LY MB ME MH MK MN		LZ MC MF MI ML MC	
	et de dévelo Autres poste incorporelle Terrains Constructions Installations outillage inc	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et dustriels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier	IO IP IQ IR IS IT IU	a post		LV LX MA MD MG MJ		LW LY MB ME MH MK MN MQ		IX LZ MC MF MI ML MC MR	
	et de dévelo Autres poste incorporelle Terrains Constructions Installations outillage inc Autres immobilisations	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et dustriels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et	IO IP IQ IR IS IT IU IV	a post		LV LX MA MD MG MJ MM		LW LY MB ME MH MK MN		LZ MC MF MI ML MC	
	et de dévelo Autres poste incorporelle Terrains Constructions Installations outillage inc Autres immobilisations corporelles	Sur sol propre Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et lustriels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW	a post		LV LX MA MD MG MJ MM		LW LY MB ME MH MK MN MQ		IX LZ MC MF MI ML MC MR	
	et de dévelo Autres poste incorporelle Terrains Constructions Installations outillage inc Autres immobilisations corporelles	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et dustriels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers *	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX	a post		LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT		MI MI MI MX	
	et de dévelo Autres poste incorporelle Terrains Constructions Installations outillage inc Autres immobilisations corporelles Immobilisations	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et dustriels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers *	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY	a post		LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV MZ		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW		LZ MC MF MI ML MC MR MU MX	
	et de dévelo Autres poste incorporelle Terrains Constructions Installations outillage inc Autres immobilisations corporelles Immobilisation Avances et a	Sur sol propre Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et lustriels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * TOTAL III ns évaluées par	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC	a post		LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV MZ ND		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE		LZ MC MF MI MI MC MR MX NB	
CORPORELLES	et de dévelo Autres poste incorporelle Terrains Constructions Installations outillage inc Autres immobilisations corporelles Immobilisations Avances et a	Sur sol propre Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et dustriels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * comptes TOTAL III ns évaluées par ivalence	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC IY IZ	a post		LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV MZ ND NG		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT NA NE NH		IX LZ MC MF MI MI MC MR NF NI OW	
CORPORELLES	et de dévelo Autres poste incorporelle Terrains Constructions Installations outillage inc Autres immobilisations corporelles Immobilisation Avances et a Participation mise en équ Autres parti	Sur sol propre Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et tustriels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * TOTAL III as évaluées par ivalence cipations	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC	a post		LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV MZ ND		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH		IX LZ MC MF MI ML MC MR MV NB NF NI OW	
CORPORELLES	et de dévelo Autres poste incorporelle Terrains Constructions Installations outillage inc Autres immobilisations corporelles Immobilisation Avances et a Participation mise en équ Autres parti	Sur sol propre Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et dustriels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * comptes TOTAL III ns évaluées par ivalence	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC IY IZ	a post		LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV MZ ND NG		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT NA NE NH		IX LZ MC MF MI MI MC MR NF NI OW	
	et de dévelo Autres poste incorporelle Terrains Constructions Installations outillage inc Autres immobilisations corporelles Immobilisation Avances et a Participation mise en équ Autres parti Autres titres	Sur sol propre Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et tustriels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * TOTAL III as évaluées par ivalence cipations	IO IP IQ IR IS IT IU IW IX MY NC IY IZ IØ	a post		LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV ND NG ØU		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH		IX LZ MC MF MI ML MC MR MV NB NF NI OW	
CORPORELLES	et de dévelo Autres poste incorporelle Terrains Constructions Installations outillage inc Autres immobilisations corporelles Immobilisation Avances et a Participation mise en équ Autres parti Autres titres	Sur sol propre Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et dustriels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * ons corporelles en cours acomptes TOTAL III as évaluées par ivalence cipations simmobilisés	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC IY IZ IØ II	a post		LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV ND NG OU OX 2B		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH M7 ØY		IX LZ MC MF MI ML MC MR MV NB NF NI OW OZ	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le :

3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: Société SOCIETE IMMOBILIERE FRANKLIN

Néant X *

CA	DRE A	Détermination du n (col. 1 - co	nontant des écarts l. 2) (1)	Utilisation de la m	'amortissement	Montant de la	
		Augmentation du montant brut	Augmentation du montant	Au cours d	e l'exercice	Montant cumulé	provision spéciale à la fin de l'exercice
		des immobilisations	des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	à la fin de l'exercice (4)	[(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
T	Concessions, brevets et droits similaires	1	2	3	4	5	6
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend:
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (S) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B

CONSERVER PAR LE DECLARANT

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2. inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation o	de l'entreprise :	Société :	SOCIETE	: IMMOBILI	ERE	FRANKLIN						Néant X *
CADRE A		SITUATIO	ONS ET MC			KERCICE DES AMOI DIMINUTION DE L'A			INIQUES			
IMMOBIL	ISATIONS AMOR	TISSABLES		amortissements le l'exercice	A	ugmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amo afférents aux élémo de l'actif et repo	ents sortis		nt des an In de l'ex	nortissements ercice
Frais d'établi et de dévelop		TOTAL I	Y		EL		E	м		EN		
Autres immo incorporelles		TOTAL II	Е		PF		P	G .		РН	-	
Terrains	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	P	τ		РJ		P	X		PL		
	Sur sol propre	P	м		PN		P)		PQ		
Constructions	Sur sol d'autrui	P	R		PS		P	г		PU		
	Inst. générales, agenc aménagements des co	cements et	v		PW		P	ĸ		PY		
Installations outillage ind	echniques, matériel	et	z		QA		Q	В		QC		
outillage ind	Inst. générales, agenc aménagements divers	cements,	op O		QE		Q	F		QG		
immobilisations	Matériel de transport	3	н		QI		Q	ı		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobili	t	oL		QM			N		QO		
3	Emballages récupéra	bles	op -		QR			s		QT T		
<u> </u>	et divers		U	<u> </u>	ov			w		QX -		
		TOTALIII	on l		ØΡ					ØR -		
3	OTAL GÉNÉRAI	. (I+II+III)				IOLON BOUR AMOR	TICCE	MENTS DÉDO	CATOIDES	<u> </u>		
CADRE B	VENTILATIO	ON DES MOUVE	MENTS AF	FECTANT LA F	PROV	ISION POUR AMOR	HSSE	MENTS DERO	GATUIRES		T	
Š		DOTAT	TIONS					REPRISES	T			vement net des
Immobilisation amortissables	Différentiel de di	urée Colo Mode d	nne 2 égressif	Colonne 3 Amortissement fisc exceptionnel	al	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	М	Colonne 5 ode dégressif	Colonr Amortissemer exceptio	ıt fiscal		ortissements in de l'exercice
Frais établissement	et autres	N1		N2		N3	N4		N5		N6	
Autres immob. inco	- N7	N8		P6		P7	P8		P9		Qı	
porelles TOTAL Terrains	Q2	Q3		Q4		05	Q6		Q7		Q8	
*	$\exists \exists \vdash = $	R1		R2		R3	R4		R5		R6	-
Sur sol propri		R8		R9		S1	 S2		S3		 S4	
Inst.gales,age	1c C5	S6		S7		S8	 S9		T1		T2	
Inst. techniques	T3			T5		Т6	$\left \frac{1}{17} \right $		т8		T9	
mat. et outillage Inst.gales,age				U3		U4	U5 -		U6		U7	
am. divers	U8 U8	U9 U9		v ₁		V2	V3	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	V4		V5	
transport Mat. bureau o	1 1/4			V8		V9 V9	W ₁		W2		W ₃	
£ Emballages	WA	W5		W6		W7	ws	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	W9		X1	
	s	X3 X3		X4 X4		X5	 X6		X7		X8	
TOTAL Frais d'acquisition titres de participati				27			120		1			
TOTAL	NL					NM	27 SA 27 SA	7			NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ		NR		NS	NT		NU		NV	
Fotal général non (NP + NQ + NR	INWI			l général non ventilé + NT + NU)	Y			Total général (NW - NY	INZI			
CADRE C												
AFFECT#	EMENTS DE L'EX NT LES CHARGE USIEURS EXERC	S RÉPARTIES	Mor	ntant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'es aux amortissen		1	Viontant fin de l'e	
Frais d'	mission d'emprunt	à étaler					2	.9		Z8		
Primes	de remboursement o	des obligations						P		SR		

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article du Code Général des Impôts)

Société SOCIETE IMMOBILIERE FRANKLIN Désignation de l'entreprise : Néant X Montant au début AUGMENTATIONS: DIMINUTIONS: Montant Nature des provisions de l'exercice Dotations de l'exercice Reprises de l'exercice à la fin de l'exercice 2 3 Provisions pour reconstitution des 3Т TB TC gisements miniers et pétroliers * Provisions réglementées Provisions pour investissement 371 TD TE (art. 237 bis A-II)* Provisions pour hausse des prix (1)* Rν TG тн Amortissements dérogatoires 3X тм TN Dont majorations exceptionnelles D3 D4 de 30 % D6 Provisions pour prêts d'installation ΙK IL M (art. 39 quinquies H du CGI) Autres provisions réglementées (1) ЗY TP ΤQ TR TOTAL I 3Z ſS ТТ TI Provisions pour litiges 4A 4R 4C Provisions pour garanties données 4E 4F 4G 4H aux clients Provisions pour pertes sur marchés 4K 4M à terme pour risques et charges Provisions pour amendes et pénalités 4N 4P 4R 48 Provisions pour pertes de change **4**T 4U 4W Provisions pour pensions et obliga-4X 47. tions similaires Provisions pour impôts (1) 5B 5C 5D 5E Provisions pour renouvellement des 5F 5H immobilisations * 5K Provisions pour gros entretien ΕO FР ΕQ ER et grandes révisions Provisions pour charges sociales et 5R 5S 5U fiscales sur congés à payer * Autres provisions pour risques et 5X charges (1) 5Y TOTAL II 5Z TW тx - incorporelles 6B 6C ക corporelles 6E 6F 6**C** pour dépréciation titres mis en équivalence **O**2 Ø3 **0**4 immobilisations 9U - titres de participation 9V 9X - autres immobilisa-tions financières(1)* Ø6 **Ø**7 Ø8 ഗ Provisions Sur stocks et en cours ńΝ 6R Sur comptes clients 6W Autres provisions pour dépréciation (1) * 6**Z** TOTAL III 7B TZ UA TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III) 7C UΒ UC UD - d'exploitation UE UF Dont dotations - financières UG UH et reprises - exceptionnelles UJ UK Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

⁽¹⁾ à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA: Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

	TAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
8 DES	DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

ſ		ijanat:	ion de l'ess	trenrise	Société SOC	IET	E IMMOBI	LIE	ERE FF	<u>RAN</u> K	LIN						Néant X *
ł		CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES								lontant 1				A 1 an au plus 2		A plus	d'un an
ţ	IF ISÉ	Créa	nces rattac	hées à des	participations			UL				UM			UN		
	DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Prêts	(1)(2)					UP				UR			US		
	DE 1 IMN	Autre	es immobi	lisations fi	inancières			UT				UV			UW		
ľ		Clien	nts douteux	k ou litigie	ux			VA									
		Autre	es créance	s clients				UX									
			ce représentati ou remis en g		Provision pour dépréciation antérieurement constituée •	o)	Z 1									
	<u>ا</u> إ			omptes ratt	achés			UY									
١	DE L'ACTIF CIRCULANT	Sécu	rité social	e et autres	organismes sociaux			uz									
	IFCIR	Etat	et autres	Impôts s	sur les bénéfices			VN	1								
M	L'ACT		ctivités	Taxe sur	r la valeur ajoutée			VE				<u> </u>			<u> </u>		
RA	DE	publi		Autres i	mpôts, taxes et versemer	ıts as	similés	VN	ī								
CLA			•	Divers				VF									
DE		i .	ipe et asso												<u> </u>		
LE.			iteurs dive ension de t		éances relatives à des op	ératio	ons	VF	`								
PAR LE DECLARANT		Char	rges consta	atées d'ava	nce			vs									
		Deête coordée un cover d			,	TOTAUX	VT										
CONSERVER	SI	(1)	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'ex-		d'exe	ercice	VI	·									
SEL	RENVOIS	(1)			Remboursements obtenus	en co	urs d'exercice	VI	E			-					
Ž	ď	(2)	Prêts et a	sentis aux associés (persor		VI						A plus d'1 an et 5 ans au plus		A nl	de 5 ans		
₹		ADRE	DRE B ÉTAT DES DETTES				Montant bi	rut			A 1 an au plus	-	_	A plus d'1 an et 5 ans au plus		A pius	4 4
IRE	Emp	orunts	obligatair	es converti	ibles (1)	7Y			·	ļ			\dashv				
Ţ	Auu		-	ligataires (1)	7Z							_				
EMPL	Emţ	auprès			maximum à l'origine	VG							\dashv	 -	_		
ΣXE		ablisse de créc	ements dit (1)	à plus	de 1 an à l'origine	VH				-			_			-	
F	Emp	orunts	et dettes f	inancières	divers (1) (2)	8A							_				
	⊢			ptes rattac		8B								·			
	Pers	onnel	et compte	s rattachés		8C				-			_				
	Séci	urité s			nismes sociaux	8D				_		***	-			<u>.</u>	
	Etat	et	Ir	mpôts sur l	les bénéfices	8E				<u> </u>			-		-		
	autr	es	Т	axe sur la	valeur ajoutée	lvw				-			\dashv		-		
	coll	ectivit	—		cautionnées	vx			 				_				
	Ŀ	liques			ôts, taxes et assimilés	VQ				\vdash							
	-				comptes rattachés	8J				_			_				
			t associés ((2) dettes relat	tives à des	VI				-							·-
	opé	rations	s de pensio	on de titres de titres e	s)	8K				<u> </u>					_		
	ou r	remis	en garantie	e*	1,	Z2				\vdash							
	Pro	Produits constatés d'avance 8L															
	-	1			TOTAUX	VY				VZ	Montant des dive	ers en	nprunt	s et dettes contrac-	. 1		<u> </u>
	RENVOIS	(1)			s en cours d'exercice	VJ				(2)	tés auprès des ass	sociés	s perso	onnes physiques	'L	_1	2 2022
d Group	RE	<u></u>	Emprunt	s rembours	és en cours d'exercice	VK				* D	es explications c	once	rnant	cette rubrique sont donnée	s dan	s la notice n	2032
Cegid Gr	,																

	/	
Q }	(
9)	l	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

D	ésign	ation de l'entrep	prise :	Soc	ciété SC	CIE	STE I	[MM	ові	LI	ERE I	FRANI	KLIN			1	Néant 🔲	*		Exercice N, clos le :
1.	RÉ	INTEGRAT	IONS									BÉNÉI	TCE CO	OMPTA	BLE	_	XERCIC	—— Е	WA	
		Rémunération (entreprises à			de l'exploita	nt ou	des asso	ciés			• •								WB	
		(1,		de son conjo	oint					moins p	art dédu	ctible *				à réintég	rer :	1	7 T
5	Beal	Avantages personn amortissements à p				WD							ntaires (art, on déductib		GI) et	WE			1	
Charges non admises en	sulat 1	Autres charges et d du C.G.I)				WF				Т		véhicules d		les		WG			XE	
non a	duré	Fraction des loyers d'un crédit bail imn	à réintégrer da nobilier et de le	ns le ca	adre option	RA				(Par	t des lovers	dispensée d t. 239 sexies	de (D)		RB	 	1)	Ī	
arges	uction	Provisions et charg déductibles (cf. tab	es à payer non leau 2058-B, c	adre III	0)	wı				C	narges à pa	ver liées à	des états et t uctibles (cf.	erritoires)	XX	<u> </u>	1/	xw	
១	déd	Amendes et pe				WJ	 			1			es (art. 2)			XZ				
		Réintégrations	prévues à l	l'artic	le 155 du CGI	*				+-			(42.0) 2.0	20.0)			<u>L</u>	_	XY	
		Impôt sur les s	ociétés (cf.	page	9 de la notice	2032))												17	
Que	te-par	Bénéfices réalisés ; de personnes ou un		WL							sultats bénéfi article 209 B		L7					_	1	
Ę	c	Moins	s-values		- imposées	au tau	ıx de 15	% ou	de 1				ntreprises	à l'imp	ôt sur	le reve	nu)		K7 18	
Regimes d'Imposition	differe		ttes à terme	<	- imposées									,		10.10.			ı	
mes d'u	ostitons									r I		matte	· 2 count						ZN	
Regi	Ē	Fraction			s plus-values re es antérieurs *	éalisée	es au			-			s à court						WN	
\vdash		Ecarts de valeu	ırs liquidati	ves su	ur OPCVM * (entre	prises à l	l'IS)	!		-Tus-van	les soun	nises au r	egime u	es Ius	ions		_	wo	
Réi	ntéa	rations diverses			Intérêts excédent	aires	-	П					l'entreprises	*				_	XR	<u> </u>
		r sur feuillet sép		1T *	Déficits étrangers	antérie	eurement	SU		_			exonérée) part de 12 %	des		SW	· · · · · ·		wQ	ł
Réi	ntég	ration des charg	es affectées	aux	déduit par les PM activités éligib			SX de ta	xatio	n au	tonnage	plus-va	ues à taux z	éro	ľ	M8			Y1	
		fiscal afférent a																\exists	Y3	
11	nť	DUCTIONS															TOTAL		wr	
		eart dans les pert		ar une	e société de pe	rsonne	es ou un	GLI	F *			PER	TE CO	МРТАВ	BLE D	E L'EX	KERCICE	_	WS	58
		s et charges à paye		_						-4 oval to		11 - 4-1			2070	- ,		_	WT	
	T		-											tableau	1 2058-	B, cadre	Ш)		WU	
					s au taux de 15		2.8 % pc	our les	s entr	epris	es soum	ises a l'I	K)					-	wv	
lon ittons	- 1	Plus-values nettes «	-		s aux taux de 0			_										_	WH	
positio mposit		à long terme			aux taux de 1											_		_	WP	
Régimes d'impositie particuliers et imposit	différé	····· • · · · · · · · · · · · · · · · ·	i —		sur les moins-			à long	g term	ie an	térieures	s						_	ww	
égime	`	Autana mlua val	<u> </u>		sur les déficits	anter	rieurs												хв	
Par	. -	Autres plus-val		_		40		- 10			1:00/		· · ·				· -	-	16	
		Fraction des plu Régime des soc	iétés mères	et de	s filiales *	7	Quote-pa	art de	frais	et cl	narges re	stant im	nosable					\dashv	wz	
		Produit net des Déduction autor	actions et p	arts d	l'intérêts :	<u> </u>	a deduire	e des	produ	iits n	ets de pa	articipat	ions		2A			4	XA	
	\vdash	Majoration d'an			III v estissemen	ls Icai		s ies c	COHEC	tiviu	es a Ouu	re-mer.						-	ZY	
ion Fe	<u> </u>	Entreprises non	velles	к9		Entr	reprises nou	ivelles	Τ,	2			eunes entre	prises				\dashv	XD	
Mesures d'Incitation	t sur exoné	en difficultes 44 Pôle de compétit	septies) tivité hors	1.6		Soci	exies létés d'inves lobiliers cot	stissem	ents	3			nnovantes art. 44 sexio Zone de res	tructuration		┥—			XF	
9	Abattement sur bénéfice et exonéra-	Zone franche urt	baine - TE	øv		(art. Bass	208C) sin d'emplor namiser			F		!	le la défens art 44 terde Zone franch	cies)	P	4—				
	Abat bénéf	Bassin urbain à c (art 44 sexdecies	dynamiser	PP		(art.	44 duodéci e de revitali			_	mindagio	- 10	art. 44 quat	erdecies)	^	┥┈		\dashv		
	<u>2</u>	Ecarts de valeur		_	r OPCVM * (e				Turate (alt. 44	quindecies	*)			P			4		
Dedu	ction	s diverses à détail			Dont déduction	except	ionnelle	$\overline{}$	X9	_		С	réance déga	gée par le		J ₂₇ T		\mathbf{L}	KS	
		t separé (EXT 2) n des produits a	ffectées au	x acti	pour investiss vités éligibles					au to	nnage		port en arrie		cit	ZI		_	(G /2	
Ш.	RÉ:	SULTAT FI	SCAL														TOTAL	П	н	58
R	ésult	at fiscal avant in	mputation d	les dé	ficits reportab	les		-		bén	éfice	(I mo	ins II)	XI _						
								<u> </u>		défi	cit	(II mo	oins I)		<u>.</u>			X	IJ	58
		e l'exercice repo	·									_		ZL	Turios i		#1 3 4 EV 2 2 96			
,		intérieurs imput																X	ո [
RES	ULT	TAT FISCAL	RÉNÉFIC	T. die	one XN) ou D	ÉFIC	TT rene	ant a h l	la an	avan	t (liano	VO		Lor I						

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

Société SOCIETE IMMOBILIERE FRANKLIN

31/12/2018

	$\overline{}$	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Détail des réintégrations diverses		
	\neg	
Détail des déductions diverses		
	.	
	\neg	
	_	
	$-\dagger$	
	.	
		
	1	
	\Box	
	┌┤	
	\vdash	
	igsquare	
	1	
	H-	
	├	
	├—	
	\Box	
	 	
	T	
	 —	
		1
	T	
	 	
	+	
<u>. </u>	<u>L</u>	
	 	
	T	
	<u> 1 —</u>	

10

DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

	Désignation de l'entreprise : Société SOCIETE IMMOBILIERE FRANKLIN	LIN						
	I. SUIVI DES DÉFICITS							
	Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4				
	Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5				
	Déficits reportables (différence K4 - K5)			K6				
	Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)			YJ				
	Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)							
	II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET	FIS	CALES CORRESPO	OND	ANTES			
	Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. Le bis Al. 1er du CGL dotations de l'exercice		ZT					
T	III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR	L'A	SSIETTE DE L'IMP	ÔΤ				
RAN	(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l	'exercice		
LAK	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	zv		zw	,	·		
EC	Provisions pour risques et charges *							
ED		8X		8Y				
7		8Z		9A				
PAR		9B		9C				
CONSERVER	Provisions pour dépréciation *							
ERV		9D		9E				
		9F		9G				
8		9H		9J				
EA	Charges à payer							
EXEMPLAIRE		9K		9L				
直		9М		9N				
EN		9P		9R				
ZI.		9S		9T				
1	TOTAUX (YN = $ZV \stackrel{.}{a} 9S$) et (YO = $ZW \stackrel{.}{a} 9T$)	ΥN		YO				
	à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		lign	e WU		
_	CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSAN	TS (art. 237 septies	lu C	GI)			
İ	Montant au début de l'exercice Montant de la réintégration ou de la déduction L1		Imputations	Montant i fin de l'e				

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

ſ	Désign	ation de l'entreprise : <u>Société SOCIETE I</u>	MMO1	BILIERE I	RANK	LII	N							Ne	ant 🔲	*
Ī		Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice	A	ffectations	1	- Réserve	légale	s	ZB							
١		antérieur à celui pour lequel la déclaration est établic	ØC	91		aı	ux réserves	ĺ	- Autres r	éserves		ZD				
	NES	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(14	© C AFFECTATIONS	D	Dividendes	•				ZE				
	ORIGINES	la deciaration est caone	-			A	utres répartit	ions				ZF				
١	0	Prélèvements sur les réserves	ØE		AFI	R	Report à nouve	eau				ZG			773	1
1		TOTALI	ØF	77	1	Q	NB: le total I doit	nécess	sairement être éga	au total	Lu	ZH			77:	1
ŀ	RENS	SEIGNEMENTS DIVERS	L						Exerc	ce N :	<u>'</u>	Τ	Exe	ercice N-	1:	
	SIA	- Engagements de précisez le prix de re	evient d	es biens pris J	7)	YQ								
A CONSERVER PAR LE DECLARANT	ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				1				
LAI	GAG	- Effets portés à l'escompte et non échus	<u>,</u>					YS				\dagger				
EC	T	- Sous-traitance						ΥT				\dagger				
ED	GES	- Locations, charges locatives dont montant des lo	yers des	biens pris	8			xo				\dagger				
	CHAR	et de copropriété en location pour une	durée:	o 6 mois	<u> </u>) XQ YU				+						
PA	POSTES CHATS ET C EXTERNES	- Personnel extérieur à l'entreprise				-00-		ss			100	+			8.9	— 31
ER	FOST HAT	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétro	cessio	ns)								+				_
RV	AIL DES POST UTRES ACHAT EXT	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages - Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations sur des professionnelles set professio														_
YSE.	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Autres comptes syndicales et professionne	lles		_ L						155	+			8.9	
	ă	Total du poste correspondant à	la ligi	ne FW du tablea	u nº 2052			ZJ	-		133	+			0.3	
	SET	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE - Autres impôts, taxes et versements assimilés		1 1				YW				-			1.0	20
EXEMPLAIRE	IMPÔTS ET TAXES	•)	9Z				+			12					
LA		Total du compte correspondant	à la lig	ne FX du tablea	u nº 2052	2		YX				_			12	28
MP	TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont laxe intérieure sur les produits	pétrolier	3	L. 1.:	-4		YY				-				
XE	T	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours services ne constituant pas des immobilisations						YZ					- -	38h 1991 Seller	HONELLINGSTON	9 P. P. P. P. P. P. P. P. P. P. P. P. P.
E		- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annue DADS de 2018)*						ØВ								
		- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt le régime simplifié d'imposition *	lors d	la première op	tion pour			øs								
	RS	 Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison d à la disposition de la société * 	les som	mes mises				ZK			%					%
	DIVERS	- Numéro de centre de gestion agréé *		(P					articipations : (t.38 II de l'ann			16520	Si oui	cocher 1	ZR	0
		- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt bis du CGI pour l'entreprise donatrice	prévue	au 4 de l'article	238			RG								
		- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amo l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 ooi	ortisser ties du	nent exceptionn CGI	el chez			RH								
Ì		Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		58) Plus-value	s à 15 %	J	K			Plus-va	lues à 0 %		IL			
	声 "		Plus-values à 19 % JM			м			Imputa	ations		ıc				
	RÉGIME DE GROUPE*	Groupe : résultat d'ensemble. JD (12 42	0 2	76) Plus-value	s à 15 %	JI	N Plus-val				lues à 0 %	_[.	Ю			
	RÉGI GRC		P			Imput	ations		JF							
		Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale											6 1	. 0 0	0 1	1

⁽¹⁾ Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

	(12
igatoire (article 53	12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

		ation de l'entreprise : Socie DÉTERMINATION DE LA V	<u>ÉTÉ SOCIETE IN</u>		RE FRANI	KLIN			Néant X
		et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette	réévaluée *	Amortissements pratiquen franchise d'impôt	és Aut amortisse	ments *	Valeur résiduelle
! - Immobilisations *		1 2 3 4 4 5 5 6 6 7 8 8 9 9 10 11 1 12 12 1					(3)		6
		B - PLUS-VALUES	, MOINS-VALUES			Qualification fisca	le des plus et moins	s-values réalisées *	
		Prix de vente	Montant global de la ou de la moins-		Court terms		Long terme		Plus-values taxables à
<u> </u>	Т.	<u> </u>	8		9	19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	19 % (1)
		1							
	1	3						 	
•		4						-	
*	5	5							
Ilisatio	6								
I - Immobilisations	7								
-	8	3				_			
i I	9								
i	10	0							1
	1:	1							
	1:	2							
	1:	Fraction résiduelle de la provision spéc aux éléments cédés	iale de réévaluation afférente		+		1		
	1.	,			+		10 (10 (10 (10 (10 (10 (10 (10 (10 (10 (1 39	
	15	Amortissements afférents aux éléments bles par une disposition légale Amortissements non pratiqués en comp			+	_			
ents	16	fiscale pour investissement, définie par ment utilisée	les lois de 1966, 1968 et 1975	eduction , effective-	+				
II - Autres éléments	17	Résultats nets de concession ou de sous de brevets faisant partie de l'actif immo onéreux depuis moins de deux ans	concession de licences d'explo bilisé et n'ayant pas été acquis	oitation à titre					NAME OF THE PROPERTY OF THE PR
II - Au	18	Provisions pour dépréciation des titres r values à long terme devenues sans objet	elevant du régime des plus ou au cours de l'exercice	moins-					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de relevant du régime des plus ou moins-ve	provisions pour dépréciation d alues à long terme	es titres					
	20	Divers (détail à donner sur une note ann	exe)* e à court terme (total algél						4.5
	, .	des lignes 1 à 20 de la co	olonne (total algeb e à long terme (total algéb						
	i	des lignes 1 à 20 de la ec	olonne 🕡	rique	(A)		(B)		(C)
	1.	MPRE 1: autres plus-value taxable	iá 19 % (1) j				(ventilation par taux)		

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT (13)

DGFiP	No	2059.	R	20	10
DGFIF	14.	4U37-	·D	2 U	エフ

: :							
	A ELÉMENTS ASS (à l'exclusion des plus-values de fu	SUJETTIS sion dont l'i	AU RÉGIME FISCAL DE mposition est prise en charg	S PLUS-VALUES A COU ge par les sociétés absorbant	JRT TERME tes) (cf. cadre B)		
	Origine		Montant net des plus-values	Montant antérieurement	Montant compris dans le résultat	Mont restan	nt à
	Imposition répartie		réalisées*	réintégré	de l'exercice	réinté	grer
lus-values réalisées	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
au cours de	sur 10 ans						
l'exercice	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CG	I)					
		TAL 1					
	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant re à réinte	
	sur 3 ans au titre de	N-1					
	sur 5 ans au title de	N-2					
		N-1					
		N-2					
lus-values réalisées	Sun 10 one 4t-	N-3					
au cours des	Sur 10 ans ou sur une durée	N-4					
tercices antérieurs	différente (art. 39 quaterdecies	N-5					
	lter et 1 quater du CGI)	N-6					
	(à préciser) au titre de :	N-7					
	1	N-8	i e		Y	I	
		N-8					
		N-9)TAL 2	NS LES PÉSULTATS DE	S SOCIÉTÉS BÉNÉFICIA	IRFS DES APPORTS		
Plus-values de	B PLUS-VALUES RÉINTÉC orique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de soission orales soumises à l'impôt sur les sociétés seu	N-9 DTAL 2 GRÉES DA ues afférent	NS LES RÉSULTATS DE es aux biens non amortissab	eles ou taxées lors des opéra	IRES DES APPORTS tions de fusion ou d'apport tus-values d'apport à une société rofessionnelle exercée à titre indi	d'une activité	iétés)
Plus-values de (personnes me	B PLUS-VALUES RÉINTÉO prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission	N-9 DTAL 2 GRÉES DA ues afférent	NS LES RÉSULTATS DE saux biens non amortissab Montant net des plus-values réalisées à l'origine	eles ou taxées lors des opéra	tions de fusion ou d'apport lus-values d'apport à une société	d'une activité	restant
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 DTAL 2 GRÉES DA ues afférent	Montant net des	les ou taxées lors des opéra Pl pr Montant anté-	tions de fusion ou d'apport lus-values d'apport à une société rofessionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes soc Montant r	restant
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 DTAL 2 GRÉES DA ues afférent	Montant net des	les ou taxées lors des opéra Pl pr Montant anté-	tions de fusion ou d'apport lus-values d'apport à une société rofessionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes soc Montant r	restant
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 DTAL 2 GRÉES DA ues afférent	Montant net des	les ou taxées lors des opéra Pl pr Montant anté-	tions de fusion ou d'apport lus-values d'apport à une société rofessionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes soc Montant r	restant
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 DTAL 2 GRÉES DA ues afférent	Montant net des	les ou taxées lors des opéra Pl pr Montant anté-	tions de fusion ou d'apport lus-values d'apport à une société rofessionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes soc Montant r	restant
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 DTAL 2 GRÉES DA ues afférent	Montant net des	les ou taxées lors des opéra Pl pr Montant anté-	tions de fusion ou d'apport lus-values d'apport à une société rofessionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes soc Montant r	restant
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 DTAL 2 GRÉES DA ues afférent	Montant net des	les ou taxées lors des opéra Pl pr Montant anté-	tions de fusion ou d'apport lus-values d'apport à une société rofessionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes soc Montant r	restant
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 DTAL 2 GRÉES DA ues afférent	Montant net des	les ou taxées lors des opéra Pl pr Montant anté-	tions de fusion ou d'apport lus-values d'apport à une société rofessionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes soc Montant r	restant
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 DTAL 2 GRÉES DA ues afférent	Montant net des	les ou taxées lors des opéra Pl pr Montant anté-	tions de fusion ou d'apport lus-values d'apport à une société rofessionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes soc Montant r	restant
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 DTAL 2 GRÉES DA ues afférent	Montant net des	les ou taxées lors des opéra Pl pr Montant anté-	tions de fusion ou d'apport lus-values d'apport à une société rofessionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes soc Montant r	restant
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 DTAL 2 GRÉES DA ues afférent	Montant net des	les ou taxées lors des opéra Pl pr Montant anté-	tions de fusion ou d'apport lus-values d'apport à une société rofessionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes soc Montant r	restant
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 DTAL 2 GRÉES DA ues afférent	Montant net des	les ou taxées lors des opéra Pl pr Montant anté-	tions de fusion ou d'apport lus-values d'apport à une société rofessionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes soc Montant r	restant
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 DTAL 2 GRÉES DA ues afférent	Montant net des	les ou taxées lors des opéra Pl pr Montant anté-	tions de fusion ou d'apport lus-values d'apport à une société rofessionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes soc Montant r	restant
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 DTAL 2 GRÉES DA ues afférent	Montant net des	les ou taxées lors des opéra Pl pr Montant anté-	tions de fusion ou d'apport lus-values d'apport à une société rofessionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes soc Montant r	restant
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 DTAL 2 GRÉES DA ues afférent	Montant net des	les ou taxées lors des opéra Pl pr Montant anté-	tions de fusion ou d'apport lus-values d'apport à une société rofessionnelle exercée à titre indi Montant rapporté au	d'une activité viduel (toutes soc Montant r	restant

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 5 du Code Général des Impôts)	53 A		/	OINS-VALUES A	LONG IEIGHE	_ <u> </u> 	
Désignation de l'entr	reprise :	Société	SOCIETE IMMOB	SILIERE FRANKI	IN		Néant X
-			Rappel de la plus ou moins-	value de l'exercice relevant d	u taux de 15% 1 ou 12	2.8 %	
	Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu			ion de titres de sociétés à préprme (art. 219 I a sexies-0 bis	pondérance immobilières non o	_	
			Gains nets retirés de la cess (art. 219 I a sexies-0 du CG	ion de certains titres dont le p	rix de revient est supérieur à 2	2,8 M€	
	·						
l - SUI	VI DES	MOINS-VALU	ES DES ENTREPR	ISES SOUMISES A	À L'IMPÔT SUR LE	REVENU	
		Mo	ins-values		ır les plus-values à	Sol	de des
Origine			à 12.8 %		posables	moins	s-values 12.8 %
			2	1	à 12.8 % ③		(4)
Moins-values nettes	N						(4)
	N-1			Control and the control and th			
	N-2						
Moins-values nettes à	N-3						
long terme subies au	N-4						
cours des dix exercices	N-5						
antérieurs (montants	N-6						
restant à déduire à la	N-7						
clôture du dernier	N-8						
exercice)	N-9			<u> </u>			
	N-10					<u> </u>	
" 0100// 5							
II - SUIVI D	DES MIC	DINS-VALUES A	A LONG TERME D	ES ENTREPRISES	SOUMISES À L'IN	MPÔT SUR LES S	SOCIÉTÉS *
			Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme		Salda das
Origine		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a	À 15 % ou à 16,5 % (1)	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
①		<u> </u>	sexies-0 du CGI)	sexies-0 bis du CGI)	(5)	6	T
Moins-values nettes	N	-					
	N-1						
- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	N-2			ļ			
foins-values nettes à long terme	N-3						
subies au cours des	N-4						
dix exercices antérieurs	N-5						
(montants restant à	N-6	·					
déduire à la	N 7	·					

N-7

N-8

N-9 N-10

clôture du dernier

exercice)

⁽¹⁾ Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

	Désignation de l'entreprise : Société SOCIETE IMMOBILIERE FRANKLIN							Néant X *		
	I SITUATIO	ON DU C	OMPTE AFFECTÉ A	\ L'I	NREGISTREMEN		VE SPÉCIALE POUR			
						Sous-comptes de la r	réserve spéciale des plus-v	alues à lo	ng terme	
l					taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxée	s à 19 %	taxées à 25 %
L	Montant de la réserve sp à la clôture de l'exercice	précédent ((N-1)	1						
ŀ	Réserves figurant au bila au cours de l'exercice	n des socié	tés absorbées	2						
		тот	AL (lignes 1 et 2)	3						
ı			nt lieu à complément t sur les sociétés	4						
	Prélèvements opérés <	- ne donn	ant pas lieu à complément t sur les sociétés	5						
4/1			AL (lignes 4 et 5)	6						
AR4	Montant de la réserve sp à la clôture de l'exercice	éciale	(ligne 3 - ligne 6)	7						
DECL			DES PROVISIONS I	POU	R FLUCTUATION	DES COURS *	(5e, 6e, 7e alinéas	de l'art	. 39-1-5e d	u CGI)
	montant de la réser à l'ouverture de l'exe		réserve figurant au bil sociétés absorbées au c			montants prélevés	s sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
LE	①		l'année ②		donn	ant lieu ent d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			⑤
PAR										
EXEMPLAIRE A CONS <u>ERVER</u>										
SE	* Des explications concernan	t cette rubriq	L que sont données dans la notic	e nº	2032.			1		
Š										
4 C										
Œ										
AII										
IPL										
E										
EX										



Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise: Société SOCIETE IMMOBILIERE FRANKLIN			Néan	ıt.	х*
Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018	Durée en nombre de	mois	\vdash \vdash	1	<u>_</u>
DECLARATION DES EFFECTIFS				_	
Effectif moyen du personnel * :		YP			
dont apprentis		YF			
dont handicapés		YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		1 1			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE				· .	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		ОТ			
	TOTAL 1	ox			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		1 1			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		ОН			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	- ,	OE			
Subventions d'exploitation reçues		OF			
Variation positive des stocks		OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	_		
	TOTAL 2	ОМ			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats		ON			
Variation négative des stocks		OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		os			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		ow		_	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU		_	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		09			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY			
	TOTAL 3	OJ			
IV- Valeur ajoutée produite					
	+ total 2 - total 3)	OG			
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-S compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD	SD), veuillez				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case EV				_	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106) GX Effectifs au sens	s de la CVAE *	EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	X				
Période de référence GY G	Z				
Date de cessation HI	R				
(1) Attention, il ne dost pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.	·				
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des e	ffectifs.				



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait

détenant directement au moins 10 % du capital de la société) N° de dépôt

	1
1 /	മ
_/	
1	

	Néant 🗌 *
EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8	N° SIRET 6 1 2 0 5 1 8 3 9 0 0 0 2 7
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société SOCIETE	IMMOBILIERE FRANKLIN
ADRESSE (voie) 10 rue Denfert Rochereau	1
CODE POSTAL 92100 VILLE	BOULOGNE BILLANCOURT
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 13 998
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2
- CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :	
Forme juridique SAS Dénomination HEXAGON	NE SANTE PARTICIPATIONS
Forme juridique SAS Dénomination HEXAGON N° SIREN (si société établie en France) 483963161 Adresse: N° 10 Voie RUE DENI	% de détention 99.99 Nb de parts ou actions 13 998
Adresse: N° 10 Voic RUE DENI	FERT ROCHEREAU
Code postal 92100 Commune BOU	JLOGNE BILLANCOURT Pays FR
Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France)	
•	% de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie Voie	
Code postal Commune	Pays
Adresse: N° Voie Code postal Commune Forme juridique N° SIREN (si société établie en France)	
4	% de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie	Paus
Code postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) Voie	% de détention Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France) Adresse: N° Voie	70 de determinar
	Pays
Code postal Commune Co	
Titre (2) Nom patronymique	Prénom(s)
Nom marital	% de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département	Commune Pays
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays
Titre (2) Nom patronymique	Prénom(s)
Nom marital	% de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département N° Département	Commune Pays
Adresse: N° Voie Voie	Days C
Code postal Commune	Pays
en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de table	ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau eaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer: M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.	
Cegiid Group	
ō	



FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2019

(1)

Formulaire obligatoire

N° de dépôt (liste des personnes ou group

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Γ	1	$\overline{/}$	7
	_	1	

	Néant 🗵 *
EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8	N° SIRET 6 1 2 0 5 1 8 3 9 0 0 0 2 7
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société	SOCIETE IMMOBILIERE FRANKLIN
ADRESSE (voic) 10 rue Denfert F	Rochereau
CODE POSTAL 92100	VILLE BOULOGNE BILLANCOURT
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPI	RISE P5
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code postal Comm	nune Pays
Y Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	/o de detention
	une D
Code postal Comm Forme juridique Dénomination	une Pays
Adresse: N° Voie	% de détention
Code postal Comm Forme juridique Dénomination	une Pays
Forme juridique Dénomination Dénomination [N° SIREN (si société établie en France)	
N SINCIN (SI societé établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie Code postal Commo	
Code postal Comm	Pays Pays
Forme juridique Dénomination	
	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code postal Commu	ine Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code postal Commu	ne Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code postal Commu	ne Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code postal Commu	ne Pays

⁽¹⁾ Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE FRANKLIN

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE EN LIQUIDATION AU CAPITAL DE 224.000 EUROS SIÈGE SOCIAL : 10 RUE DENFERT ROCHEREAU 92100 BOULOGNE BILLANCOURT R.C.S. NANTERRE B 612 051 839

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2019

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf et le 27 juin, à 9 heures 25,

Les associés de la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE FRANKLIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 224.000 euros, réunis en Assemblée Générale Ordinaire, ont pris notamment les résolutions suivantes :

[...]

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils lui sont présentés, se soldant par une perte de 58 €.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice, qui s'élève à 58 € au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, nous vous rappelons les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

EXERCICE	2017 €	2016 €	2015 €	
Dividende total	-	-	346 780,00	
Dividende par part	-	-	24,77	

[...]

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales.

POUR EXTRAIT

1